

Mission Formation Continue & Apprentissage

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'alternance est un **mode de formation professionnelle diplômante**, fondé sur une alternance **des périodes d'enseignement à l'Université et des périodes professionnelles en entreprise**.

L'alternance, c'est pour vous l'opportunité :


- **de préparer un diplôme tout en étant rémunéré** (double statut : salarié et étudiant)
- **d'être accompagné** en entreprise par un tuteur en entreprise et un tuteur universitaire
- **de développer rapidement des compétences** grâce aux allers-retours entre la théorie et la pratique
- **d'acquérir une expérience professionnelle** valorisable et valorisante
- **de construire votre projet professionnel** en développant savoirs, savoir-faire et savoir-être

1- UN CONTRAT DE TRAVAIL

<p>LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue alternant formation pratique en entreprise et formation théorique en centre de formation • Contrat de travail rémunéré à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) comprenant une action de professionnalisation de 6 à 12 mois, correspondant à la période de formation (jusqu'à 24 mois pour les diplômés sur deux ans) • Période d'essai d'un mois pour un contrat de plus de 6 mois • Le contrat est conclu entre l'employeur et le « salarié(e) ». Une convention de formation est établie entre l'entreprise et l'établissement de formation
<p>DUREE DE LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat conclu pour la durée de la formation, avec une moyenne de 450 heures de formation pour un contrat sur 12 mois.
<p>LE PUBLIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire des prés requis liés à la formation visée • Pas de limite d'âge • Les plus de 26 ans doivent être inscrits comme demandeur d'emploi
<p>LES ENTREPRISES PRIVEES Assujetties au financement de la formation professionnelle continue et SECTEUR PUBLIC industriel et marchand</p>	<p>Les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engagent à donner une formation correspondant au diplôme préparé • Peuvent vous faire encadrer par un tuteur d'entreprise Il doit être volontaire et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé. L'employeur peut aussi assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience.


2- UN DOUBLE STATUT : SALARIÉ & ÉTUDIANT

➤ LE STATUT DU SALARIÉ

<p>PROTECTION SOCIALE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'être : <ul style="list-style-type: none"> → Affilié(e) à la sécurité sociale salariée (maladie, maternité, retraite) → Affilié(e) à une mutuelle salariale (celle de l'entreprise, celle des parents ou autre) • Droits aux allocations chômage à l'issue du contrat • Allocations familiales versées aux parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti à condition qu'il ne touche pas plus du SMIC
--	--

REMUNERATION	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise s'engage à verser un salaire mensuel que vous soyez en entreprise ou en centre de formation. La rémunération varie en fonction de l'âge et du niveau de formation : <p>Qualification égale ou supérieure au Bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Moins de 25 ans</th> <th>Plus de 26 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 21 ans</td> <td>21 à 25 ans</td> <td rowspan="2">85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic</td> </tr> <tr> <td>minimum 65 % du Smic</td> <td>minimum 80 % du Smic</td> </tr> </tbody> </table> <p>Base du SMIC au 01 janvier 2013 : 1430.22 € brut</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence en entreprise et en centre de formation, l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire. Pour information, votre rémunération peut être plus favorable en fonction de la branche professionnelle de votre entreprise 	Moins de 25 ans		Plus de 26 ans	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic	minimum 65 % du Smic	minimum 80 % du Smic
	Moins de 25 ans		Plus de 26 ans						
	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic						
minimum 65 % du Smic	minimum 80 % du Smic								
CONGES (sauf dispositions de branche)	<ul style="list-style-type: none"> 2,5 jours ouvrables par mois en moyenne. Ils sont à prendre en accord avec l'entreprise et en dehors des périodes d'enseignement en centre de formation. 								
RETRAITE :	<ul style="list-style-type: none"> cotisations pour les droits à la retraite. 								
AVANTAGES Liés à la convention collective	<ul style="list-style-type: none"> 13^{ème} mois, primes, tickets restaurant... (au prorata des mois de contrat effectués) 								

➤ LE STATUT « SALARIÉ ETUDIANT »

VOUS AVEZ DROIT A :	<ul style="list-style-type: none"> La carte d'étudiant (réductions cinémas, spectacles, ... accès aux RU, BU, ...) L'Aide Personnalisée au Logement Une exonération d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC
VOUS N'AVEZ PLUS DROIT A:	<ul style="list-style-type: none"> aux bourses aux logements en Cité Universitaire à une mutuelle étudiante à la sécurité sociale étudiante 
VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE :	<ul style="list-style-type: none"> Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat Suivre la formation dispensée au centre de formation Se présenter à l'examen inscrit au contrat de professionnalisation Justifier ses absences en entreprise et au centre de formation

3 -LA FORMATION PROPOSEE EN ALTERNANCE- CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

M2 DL DEVELOPPEMENT LOGICIEL

4- VOS CONTACTS PEDAGOGIQUES :

Responsable de Formation : M. Jean-Paul ARCANGELI Tel : 05 61 55 63 49 Mail : jean-paul.arcangeli@irit.fr	Secrétariat Pédagogique Mme. Séverine Tremblai Tel : 05 61 55 67 66 Mail : severine.tremblai@univ-tlse3.fr
--	---

5- VOTRE CONTACT ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Estrella CERVINO-LORENZO Tel : 05.61.55.87.44 Mail : estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr	Mission Formation Continue et Apprentissage Pôle Alternance Tel : 05.61.55.66.30 Mail : mfca-alternance.contact@univ-tlse3.fr Site Internet : http://mfca.ups-tlse.fr
--	--